

Fiche Technique : autorisation d exploiter établissement classé RDC

Objectifs de la mission

Accompagnement complet, du cadrage au suivi post-autorisation, pour sécuriser l'obtention et la tenue des engagements.

- Obtenir l'autorisation d'exploiter en RDC dans des délais maîtrisés.
- Ancrer une conformité durable alignée sur ISO 14001, un PGES robuste et la stratégie RSE.
- Structurer un audit réglementaire et un plan d'actions chiffré avec livrables conformes aux attentes des autorités.
- Produire les études et preuves (EIES, schémas procédés/flux, inventaires des rejets/déchets, plan de surveillance, consignes).
- Préparer les inspections, anticiper/répondre aux observations et démontrer la maîtrise des risques.
- Réduire les risques juridiques, financiers et opérationnels et transformer l'autorisation en avantage compétitif et licence sociale d'opérer.

Facteurs clés de réussite : traiter tôt les sujets sensibles (rejets aqueux, émissions atmosphériques, déchets), garantir la lisibilité et la traçabilité des preuves, et répondre avec réactivité pendant l'instruction.

Cible / Bénéficiaires

- Dirigeants, directeurs d'usine, responsables QHSE.
- Industriels, promoteurs et exploitants de toutes tailles en RDC.
- Secteurs concernés : mines et carrières, cimenteries/centrales à béton/briqueteries, agroalimentaire et boissons, logistique, énergie, unités de traitement des déchets.
- Sites soumis à autorisation d'exploiter/établissements classés, en phase de conception, de mise en service ou en exploitation.

Durée de la mission

Le calendrier dépend de la complexité du projet, de la qualité des données initiales et de la charge des services instructeurs. Séquençage indicatif :

Phase	Objectif principal	Durée
Diagnostic et cadrage	Identifier enjeux/écarts et planifier	2 à 4 semaines
Études et preuves	Hiérarchiser impacts et dimensionner mesures	4 à 8 semaines
Assemblage du dossier	Formaliser et vérifier l'argumentaire	2 à 3 semaines
Instruction	Répondre aux observations/inspections	Selon administration

Démarche / Méthodologie

Une démarche en phases, avec objectifs, livrables et gouvernance projet rigoureuse.

1) Diagnostic initial et cadrage

- État des lieux, lecture du cadre réglementaire, identification des écarts/risques.
- Trajectoire de mise en conformité soutenable et calendrier compatible avec l'outil industriel.
- Plan d'actions priorisé et note de cadrage.

2) Études et preuves

- EIES, PGES, schémas procédés et flux, inventaires des rejets/déchets, bilans hydriques.
- Dimensionnement des mesures, programme de surveillance, consignes et procédures.
- Données fiabilisées sur le terrain, proportionnalité des engagements aux impacts.

3) Assemblage et revue qualité du dossier

- Résumé non technique, engagements, plans/schémas, procédures d'urgence, programme de suivi.
- Lisibilité, traçabilité et cohérence des preuves pour réduire les demandes de compléments.

4) Dépôt et instruction

- Préparation du dépôt, coordination juridique et technique, échanges avec l'administration.
- Réponses aux observations, preuves complémentaires, articulation possible avec l'autorisation environnementale.

5) Préparation des inspections

- Simulation des questions, parcours de visite, mise en valeur des points critiques (effluents, filtres, stockages, plans d'urgence).
- Documentation ordonnée, interlocuteurs identifiés, clôture rapide des observations.

6) Suivi post-autorisation et amélioration continue

- Contrôles périodiques, vérification des performances, seuils opérationnels, mises à jour des plans d'urgence.
- Indicateurs intégrés aux revues de direction, actions correctives tracées, maîtrise documentaire.